



LAVETTE PRE-IMBIBEES

LAVETTES IMPREGNEES POUR L'HYGIENE ET LA DESINFECTION AVANT LA TRAITE

PROPRIETES

Lavettes imprégnées prêtes à l'emploi et à usage unique. Elles permettent un nettoyage et une désinfection efficace des trayons avant la traite, ainsi qu'un gain de temps et de productivité.

Utilisables par simple essuyage, elles réduisent les risques de contamination croisée, mettent en place une bonne pratique hygiénique et constituent une excellente garantie contre la propagation d'une flore pathogène tout en réduisant les risques d'apparition des mammites.

La désinfection au moyen d'une lavette est une méthode simple permettant de n'appliquer que la dose requise de désinfectant sur la surface à traiter.

UTILISATION

Avant la traite, laver et masser le pis à l'aide d'une lavette unique par vache.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide incolore
pH	10 ± 1
Densité	1,025 +/- 0,05
DLUO	24 mois, se référer au n° de lot figurant sur chaque étiquette
TP	TP3 : Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
Matière active	Bis amino propyl diamine (n°CAS 2372-82-9) à 7 g/L
Composition	Polypropylène, viscosité
Bactéricide	Actif sur Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Salmonella Typhimurium, Listeria monocytogenes, Streptococcus uberis, selon la norme EN 1656, avec un temps de contact de 1 min à 30°C dans les conditions de saleté.
Fongicide	Actif sur Candida albicans selon la norme EN 1657, avec un temps de contact de 1 min à 30°C dans les conditions de saleté.

CONDITIONNEMENT

Seau de 10 L avec hanse de transport avec un sachet transparent de 1 200 lingettes ou recharges de 1 200 lingettes.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage strictement professionnel.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ce produit est compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et alliages, galvanisé. Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.

Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement CE n° 834/2007.

Les informations contenues dans la présente fiche technique proviennent directement de notre expérience et n'engagent en rien notre responsabilité. Celles-ci sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité de notre gamme de produits à la date de mise à jour indiqué en bas de page. Ce document de dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation des produits de notre gamme. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ont simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux ou non. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.